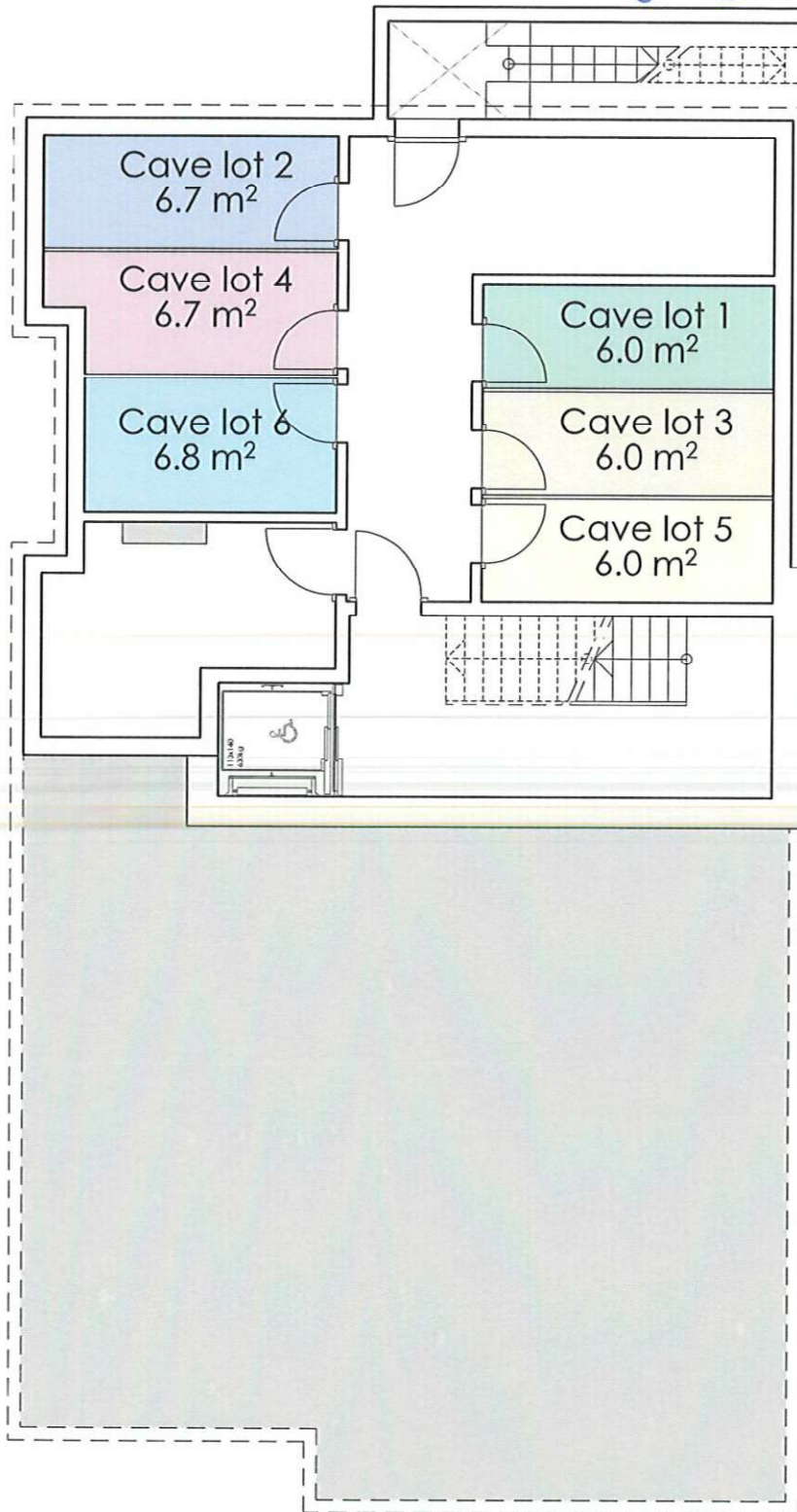


Fribourg, le 31 juillet 2024

*Rehaus* *(signature)* *Her*

- Locaux communs
- Lot 1
- Lot 2
- Lot 3
- Lot 4
- Lot 5
- Lot 6



Les surfaces des millièmes PPE sont calculées comme suit: la délimitation de l'appartement est le mur brut intérieur entre appartements et contre les murs extérieurs (y.c. dans les combles) - la surface des murs porteurs à l'intérieur de l'appartement est incluse - la surface des gaines techniques est incluse - la délimitation de la surface au droit des fenêtres sans allège s'arrête au nu intérieur du cadre fixe.

<b>2405_A4_PPE_   Sous-sol</b>		<p>Les murs sont cotés bruts et les ouvertures finies. Seuls les plans approuvés par l'architecte et la direction des travaux sont considérés copies à l'exécution. Les entreprises sont responsables d'obtenir les plans à jour auprès de la direction des travaux.</p>	<p>Route d'Yverdon 20 1470 Estavayer-le-Lac Tél. 026 663 44 11 - Fax 026 663 44 39 E-mail : info@dv-ar.ch</p>	<p><b>Giacomotti-Petrus</b></p> <p>Rue des Fontaines, 1475 Autavaux Parcelle n° 2325 &amp; 2387 Construction d'un immeuble de 6 appartements avec pompe à chaleur, sondes géothermiques et panneaux photovoltaïques</p>
<b>EXECUTION</b>	Affaire <b>2405</b>			
Echelle <b>1:100</b>	Date <b>16.05.2024</b>			
Format <b>A3</b>	Dess. <b>dm</b>			